

Conditions générales

Alcon Switzerland SA – « Pharmaceuticals » Valables à partir du 1 octobre 2022

1. Généralités

- a) Les conditions générales s'appliquent à toutes les opérations entre Alcon Switzerland SA (produits Pharma et dispositifs médicaux et compléments alimentaires) et le client, dans la mesure où rien d'autre n'a été convenu par écrit. Lorsque le client passe une commande, il reconnaît explicitement les conditions générales.
- b) Des conditions d'achat divergentes de celles mentionnées sont uniquement valables lorsqu'elles ont été explicitement reconnues par écrit par Alcon Switzerland SA. Des conditions générales divergentes de celles mentionnées issues d'accords individuels doivent se faire sous forme écrite. Cette exigence ne peut être levée que par écrit.
- c) Les présentes conditions générales valables dès le 1er octobre 2022 entraînent la résiliation de toutes les conditions générales pour les produits Pharma précédentes.

2. Prix

- a) Si applicable et sous réserve d'un accord séparé, les prix ex-factory (prix sortie d'usine) servent de base au calcul de la remise. Sous réserve de modification des prix, les prix ex-factory sont « hors TVA ». L'addition de la TVA se fait conformément à celle stipulée par la loi.
- b) Alcon Switzerland SA est en droit de modifier ou d'augmenter unilatéralement et à tout moment les prix des produits faisant l'objet du contrat, même si ceux-ci ont été convenus individuellement, dans la mesure où ils ne sont pas soumis à une réglementation publique spécifique, notamment pour tenir compte de l'augmentation des coûts de production et de distribution. Les raisons qui peuvent justifier une telle adaptation des prix sont, entre autres, l'augmentation du prix des matières premières, des coûts de production ou de distribution, des frais généraux de vente ou d'administration et d'autres frais généraux (par ex. loyer, intérêts et autres frais de financement, frais de personnel ou de prestataires de services) ainsi que les taxes et impôts imposés par l'Etat ou une augmentation des indices de prix (à la consommation). Alcon Switzerland SA en informera les clients au moins 30 jours avant l'adaptation de prix prévue.

3. Conditions de livraison

- a) Les commandes qui ne correspondent pas à l'unité de livraison prévue seront automatiquement arrondies à une unité de livraison complète. Le client s'engage à accepter les livraisons partielles.
- b) La livraison des articles par Alcon Switzerland SA correspond aux directives des bonnes pratiques de distribution (BPD). L'envoi est facturé à Alcon Switzerland SA selon les Incoterms 2010 DDP.
- c) Commandes pour la semaine et commandes intermédiaires: Les livraisons allant jusqu'à 5 boîtes (à max. 30 kg) seront expédiées par la poste suisse. Les colis seront en principe envoyés par Post Priority.
- d) Les clients souhaitant une expédition plus rapide seront facturés en fonction des coûts engendrés.

4. Délais de livraison

- a) Tous les temps de livraison sont valables à condition que la marchandise soit disponible chez Alcon Switzerland SA.
- b) Les palettes sont livrées au plus tard 3 jours après la réception de la commande. Les envois postaux sont livrés le jour suivant, pour autant que

la commande soit reçue avant 14.45. Post Express: les commandes reçues avant 15h30 sont expédiées le jour même.

- c) En cas de retard de livraison, il faut notifier la mise en demeure Alcon Switzerland SA par écrit. En cas de mise en demeure Alcon Switzerland SA, on supposera que le client souhaite encore la livraison de la marchandise tant qu'il ne retire pas sa commande par écrit immédiatement après qu'un délai supplémentaire raisonnable se soit écoulé.
- d) La responsabilité d'Alcon Switzerland SA en rapport avec un retard de livraison n'est en cause que lorsqu'un comportement intentionnel ou négligeant de la part d'Alcon Switzerland SA est prouvé.

5. Garantie/contrôle et réception de la marchandise

- a) Alcon Switzerland SA garantit que la marchandise livrée est complète et exempte de défauts jusqu'au moment du transfert des risques. Après l'arrivée de la marchandise, le grossiste doit immédiatement vérifier qu'elle a été livrée dans son intégralité et qu'elle ne comporte pas de défauts manifestes.
- b) La garantie des droits du client expire 6 mois après l'arrivée de la marchandise chez le client.
- c) Les défauts extérieurs évidents (dommages dus au transport, erreur sur la quantité) doivent être inscrits sur le bon de livraison et immédiatement, au plus tard dans les 5 jours ouvrables après l'arrivée de la marchandise, signalés à Alcon Switzerland SA. Dans le cas de dommages dus au transport, il faut demander au transporteur d'établir un constat de dommages. Les défauts indétectables (cachés) sont à signaler immédiatement après leur constat, mais au plus tard avant le délai de la garantie, à Alcon Switzerland SA. Alcon Switzerland SA décline toute garantie et responsabilité pour les défauts déclarés plus tard, dans la mesure où la loi l'autorise.
- d) Si la marchandise livrée présente des défauts et qu'ils ont été déclarés par le client conformément au contrat, la marchandise défectueuse sera reprise et remplacée par Alcon Switzerland SA ou créditée au client. La reprise ou le remplacement n'est cependant possible que lorsque la marchandise exempte de défauts est encore disponible chez Alcon Switzerland SA. Toute autre réclamation de garantie par le client est exclue, dans la mesure où la loi l'autorise.
- e) Si le client omet de vérifier et de déclarer les défauts, la marchandise est considérée comme approuvée.
- f) 5.6 Toute responsabilité de la part Alcon Switzerland SA est exclue si les défauts sont imputés au client suite à une manipulation ou un stockage incorrect.
- g) Le client peut revendiquer un échange si un article est livré avec une date de péremption de moins de 6 mois ou si des lots individuels sont retirés par Alcon Switzerland SA ou une autre autorité, tant que le retour par le client a lieu dans le mois qui suit l'annonce. À part ça, aucun échange/retour est accepté.

6. Conditions de paiement

Conditions de paiement: 30 jours nets à compter de la date de la facture. La compensation d'une créance contre Alcon Switzerland SA est exclue.

7. Retard de paiement

- a) Si le client ne respecte pas le délai du paiement, il sera mis en demeure sans notification. Dans ce cas, Alcon Switzerland SA est autorisé à exiger des intérêts moratoires à la hauteur de 8 % p.a.
- b) En cas de retard du paiement, Alcon Switzerland SA a le droit de suspendre ou de se retirer de tous les engagements de livraison et de crédit conclus, et ceci sans délais. Ceci est également valable si le client est insolvable.

8. Responsabilité

Alcon Switzerland SA est uniquement responsable des dommages subis par le client issu d'un comportement intentionnel ou négligeant de la part d'Alcon Switzerland SA. Toute autre responsabilité est exclue, dans la mesure où la loi l'autorise. Alcon Switzerland SA n'est en particulier pas responsable de dommages indirects tels qu'un manque à gagner, des économies non réalisées, des pertes d'opportunités commerciales ou des réclamations de tiers.

9. Force majeure

En cas de force majeure, Alcon Switzerland SA est libéré de ses obligations contractuelles pendant la durée de la perturbation et de ses répercussions. Toute responsabilité pour des dommages causés par des retards de livraison en cas de force majeure est exclue. Sont considérés comme force majeure: les catastrophes naturelles, pandémie, les faits de guerre, les grèves, l'intervention des autorités et tout autre obstacle dans la production et la distribution dont Alcon Switzerland SA n'est pas responsable.

10. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle liés à la marchandise (patentes, certificats complémentaires de protection, droits sur la marque, droits d'auteurs, etc.) demeurent la propriété exclusive d'Alcon Switzerland SA. Alcon Switzerland SA décline toute garantie légale, dans la mesure où la loi l'autorise.

11. Vigilance

Le client a le devoir d'informer immédiatement Alcon en cas de constat d'effets secondaires/événements non souhaités en relation avec un produit Alcon et de collaborer avec Alcon afin d'accomplir le devoir de déclaration régulateur. Il s'engage en outre à transmettre immédiatement, dans un délai d'un jour à Alcon toute information concernant une défaillance dont il aurait pris connaissance et qui indiqueraient un défaut systématique d'un produit ainsi que les cas de responsabilité des produits à l'adresse email suivante : qa.complaints@alcon.com.

12. Clause de sauvegarde

Si une disposition des conditions générales devait s'avérer totalement ou partiellement caduque ou si une lacune devait exister, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Dans le cas d'une disposition caduque ou d'une lacune, celle-ci doit être remplacée, respectivement remplie, par une disposition comme les partis en auraient convenus s'ils avaient été conscients de la lacune du contrat.

13. Domaine d'application

Suisse et Liechtenstein

14. Confidentialité

Alcon Switzerland SA et le grossiste s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les conditions du contrat (y compris les remises) et le secret industriel et commercial qui leurs sont connus par la commande des marchandises à des tiers.

15. Modification des conditions générales

Alcon Switzerland SA se réserve le droit de modifier les conditions générales d'achat et de livraison à tout moment. Les modifications seront communiquées par écrit au client au moins 1 mois à l'avance.

16. For

Le for exclusif pour toutes les réclamations relatives aux conditions générales ou aux livraisons individuelles est à Zoug.

17. Compliance/anti-corruption

- a) Le client garantit que lui et son personnel respecteront, dans le cadre de l'ensemble de la relation contractuelle, l'ensemble des dispositions anti-corruption en vigueur en Suisse et les éventuelles normes sectorielles - en particulier les règles spéciales applicables au secteur de la santé.
- b) Alcon Switzerland SA attend de ses partenaires contractuels avec lesquels nous travaillons qu'ils mènent leurs affaires de manière équitable et avec un haut degré d'intégrité, y compris en respectant toutes les lois locales et les codes de l'industrie applicables aux services fournis à Alcon Switzerland SA, et en se conformant au Code de Conduite pour les Tiers (le " Code ") et à la Directive globale contre la Corruption, qui sont disponibles sur le site Internet d'Alcon Switzerland SA à l'adresse <https://www.alcon.ch/fr/cgv> et qui interdisent notamment de corrompre des agents publics ou des particuliers et d'accepter des pots-de-vin.
- c) Il est interdit à l'autre partie de se livrer à des actes de corruption au nom d'Alcon Switzerland SA, et elle s'engage à respecter toutes les lois et réglementations applicables ainsi que les normes industrielles en matière de lutte contre la corruption. L'autre partie ne doit pas effectuer de transfert de valeur à des tiers au nom d'Alcon Switzerland SA, sauf de la manière, pour les montants et dans les circonstances expressément autorisés dans un cahier des charges applicable d'Alcon Switzerland SA ou dans tout autre accord écrit signé par Alcon Switzerland SA.
- d) Si Alcon Switzerland SA a connaissance d'une violation par le cocontractant ou son personnel des dispositions anti-corruption ou d'autres violations du droit en vigueur, ou s'il existe un soupçon justifié d'une telle violation, Alcon Switzerland SA est en droit de résilier en tout temps et sans préavis une relation d'affaires en cours, à moins que le cocontractant ne parvienne à dissiper le soupçon de manière incontestable. En cas de résiliation, le client ne peut prétendre à aucune indemnisation de la part d'Alcon Switzerland SA. En outre, le cocontractant est responsable des dommages et intérêts. Le client garantit que lui-même et son personnel se conformeront à toutes les dispositions anti-corruption pertinentes tout au long de la relation contractuelle. Si Alcon Switzerland SA a connaissance d'une violation des règles anti-corruption par le client ou son Personnel, Alcon Switzerland SA peut mettre fin à la relation contractuelle sans préavis. En cas de résiliation, le client n'a droit à aucune indemnité de la part d'Alcon Switzerland SA.

18. Protection des données

- a) Alcon Switzerland SA collecte auprès du client des données de base (nom et adresse), des données de vente (chiffre d'affaires, produits vendus, etc.) ainsi que des rapports de visite (par ex. informations sur des démonstrations de produits, support de produits, formation sur les produits ou participation à des manifestations). Les données sont traitées par Alcon Switzerland SA exclusivement pour l'exécution du contrat et l'entretien des relations commerciales avec le client et ne sont donc conservées qu'aussi longtemps que cela est nécessaire à l'exécution du contrat et qu'il existe un intérêt pour une telle relation commerciale. Ce traitement, dans la mesure où il est nécessaire à l'exécution du contrat, est autorisé par l'article 6, paragraphe 1, point b), du RGPD. En outre, il est couvert par l'article 6, paragraphe 1, point f), du RGPD, étant donné qu'Alcon Switzerland SA a un intérêt légitime à établir et à entretenir une relation commerciale avec ses clients.
- b) Pour le traitement, Alcon Switzerland SA fait appel à des services internes au groupe ainsi qu'à des tiers externes (par exemple, des prestataires de services d'hébergement et de fret). Si Alcon Switzerland

SA transmet des données personnelles en dehors de la Suisse, de l'UE ou de l'EEE, Alcon Switzerland SA s'assure toujours, par des contrats appropriés, qu'un niveau de protection des données adéquat et conforme au droit suisse/européen de la protection des données est respecté chez le destinataire.

- c) Responsable actuel de la protection des données d'Alcon Switzerland SA peut être contacté à l'adresse suivante : alcon@privacy.com.
- d) Par souci d'exhaustivité, le client est également informé qu'en cas de violation de ses droits, il peut déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance compétente. Pour toute question du client, notamment s'il demande, dans le cadre des dispositions légales, des informations, une rectification, un effacement, une limitation du traitement ou s'il souhaite s'opposer au traitement de ses données personnelles, il peut s'adresser à l'adresse e-mail susmentionnée. Le client n'enverra en aucun cas à Alcon Switzerland SA, sans accord préalable explicite, des données de ses clients ou de ses patients sous une forme non anonymisée ou sous une autre forme permettant d'identifier une personne ou ne les communiquera pas dans le cadre d'une commande. En cas de communication de données correspondantes, Alcon Switzerland SA est en droit de les noircir ou, s'il n'existe pas d'autre possibilité, de ne pas exécuter la commande et de détruire le bon de commande. Dans ce cas, Alcon Switzerland SA informera le client afin que celui-ci puisse passer une nouvelle commande.

19. Droit applicable

Le contrat est régi par le droit matériel suisse. L'application de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises est dérogée.

Alcon Switzerland SA, Dammstrasse 21, 6300 Zug, Schweiz